

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Séance extraordinaire de la session régulière du mois d'avril 2016 du Conseil municipal de Saint-Boniface tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 25 avril 2016 à 19 heures à laquelle sont présents les conseillers (ère), Jean St-Louis, Marie-Paule Caron, Guy Laperrière, Michel Perron, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Claude Caron, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Jacques Caron ainsi que la Secrétaire-trésorière adjointe, madame Julie Désaulniers sont également présents.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la Secrétaire-trésorière adjointe, madame Julie Désaulniers, a donné par écrit un avis spécial de la convocation de la séance extraordinaire, lequel a été remis à tous les membres du Conseil municipal les 20 et 21 avril 2016, comme en fait foi le certificat de signification. Les membres du Conseil municipal confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

ORDRE DU JOUR

Rés. 96-16

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ENTENTE DE RÈGLEMENT

Rés. 97-16

AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le grief 2006-07 déposé par M. André St-Onge, le 9 août 2006;

CONSIDÉRANT le grief 2012-03 déposé par M. André St-Onge, le 18 juin 2012;

CONSIDÉRANT l'audition de ces griefs prévue pour les 27 et 28 avril 2016 devant l'arbitre Martin Racine;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue, sans aucune admission, lors de discussions intervenues entre le procureur de la Municipalité et le procureur du travailleur, entente confirmée par courriel du 19 avril 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs de la Municipalité ainsi que celle du directeur général et des conseillers plus particulièrement responsables de ce dossier, Mme Marie-Paule Caron et M. Michel Perron;

CONSIDÉRANT que le texte de l'entente à être signée a été préalablement examiné par les procureurs de la Municipalité et recommandé par ceux-ci;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du texte de l'entente et s'en déclarent satisfaits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que :

SUITE ITEM « RÉS. 97-16/ENTENTE DE RÈGLEMENT - AUTORISATION SIGNATURE »

- le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Boniface accepte l'entente intervenue entre les parties lors des discussions entre procureurs et confirmée le 19 avril 2016 et ce, sans aucune admission;
- le Conseil municipal autorise les conseillers Marie-Paule Caron et Michel Perron ainsi que le Directeur général de la Municipalité, M. Jacques Caron, à signer cette entente. De même, le Conseil municipal autorise le versement des sommes stipulées à cette entente et ce, dans le délai qui y est prescrit.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Monsieur le conseiller Jonathan Pilon se joint à l'assemblée à 19 h 03.

POSTE TEMPORAIRE

Rés. 98-16

EMBAUCHE SECRÉTAIRE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal autorise l'embauche de madame Valérie Lehouiller au poste temporaire de secrétaire, 4 jours /semaine pour une durée de quatre (4) mois.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 99-16

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que cette séance extraordinaire soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire

Secrétaire-trésorière adjointe